

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 88 (1991)
Heft: 6

Rubrik: Comptes rendus

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMPTES RENDUS

Société romande d'apiculture

Assemblée des délégués du 16 mars 1991

Samedi 16 mars 1991, à 9 h 30, Lausanne, Restaurant du Rond-Point, avenue des Bergières, à l'ouest de l'entrée sud du Comptoir.

Ordre du jour:

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 17 mars 1990 (voir journal de mai 1990, pages 180 à 185).
4. Adoption des rapports parus dans le journal:
 - 4.1. Rapport du président.
 - 4.2. Rapport du contrôle du miel.
 - 4.3. Rapport de la vulgarisation et de l'élevage.
 - 4.4. Rapport concernant les assurances.
 - 4.5. Rapport de la bibliothèque.
 - 4.6. Rapport des pesées et stations d'observation.
5. Finances:
 - 5.1. Comptes 1990.
 - 5.2. Rapport de la commission de vérification.
 - 5.3. Budget 1991.
 - 5.4. Désignation des sections vérificatrices des comptes 1991.
 - 5.5. Fixation de la cotisation 1992.
6. Concours des ruchers 1990 (remise de la médaille de vermeil). Concours 1991.
7. Causerie de M. Luzio Gerig, représentant du Liebefeld.
8. Renouvellement des mandats de MM. Charles Boo, Emile Crausaz et Paul Girod.
9. Election au comité central de M. François Cottet (Genève).
10. Propositions concernant un règlement des fonds SAR, discussion et approbation.
11. Parole aux invités.
12. Vœux des sections.
13. Propositions individuelles, du comité et divers.

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs

La 115^e assemblée des délégués est ouverte à 9 h 30 par le président Paul Girod.

Les sept fédérations sont représentées.

L'assemblée se compose de 107 participants, dont le président d'honneur, 3 membres d'honneur, 2 invités, 93 délégués et le comité central au complet.

Le président se plaît à relever la présence de notre président d'honneur, M. Robert Bovey, de plusieurs membres d'honneur, des invités, MM. Paul Sergy, représentant de l'UCAR, et Luzio Gerig, représentant du Liebefeld.

Sont excusés: M. Hans Jutzi, M. Peter Flury, M. le Dr Charles Maquelin, collaborateur de la section apicole du Liebefeld, M. Marco Bosia, président de la Tessinoise, Maison Meier de Künten, M. Hans Schneider, M. Victor Bonnet, M. Walter Spiez, M. Jean Chammartin.

Le président fait remarquer le grand nombre d'excusés venant de la Suisse allemande. Cela à cause d'une importante assemblée, qui siège en même temps, concernant l'apiculture.

Il est rappelé que:

- a) ont le droit de vote les délégués, les membres d'honneur, les membres du comité central. Ces derniers n'ont pas le droit de vote en ce qui concerne la gestion de la société;
- b) les droits de représentation des fédérations s'établissent comme suit pour cette assemblée:
Fédérations vaudoise: 35 délégués;
valaisanne: 15 délégués; fribourgeoise: 14 délégués; neuchâteloise: 13

délégués; jurassienne: 6 délégués; genevoise: 5 délégués; Jura bernois: 5 délégués, soit au total 93 délégués.

2. Désignation des scrutateurs

Sont désignés: MM. Charles Jaquat, Heinz Wenger, Pierre Rod et Pierre-Marc Blailé.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 18 mars 1989

Ce document ayant paru dans le journal de mai 1990, pages 180 à 185, il est directement mis en discussion. La parole n'est pas demandée et il est accepté à main levée sans opposition.

4. Rapports parus dans le journal

Rapport du président: page 56 du journal de mars 1991.

Rapport du contrôle du miel: page 66 du journal de mars 1991.

Rapport de la vulgarisation et de l'élevage: page 67 du journal de mars 1991.

Rapport de la bibliothèque: pages 64 et 65 du journal de mars 1991.

Rapports des stations de pesées et d'observation parus chaque mois durant l'été.

Tous ces rapports ont paru dans le journal. La discussion n'est pas demandée et ils sont acceptés avec une majorité évidente.

5. Finances

5.1. Comptes 1990

L'administrateur-caissier, Joseph Girard, nous commente les comptes d'exploitation 1990, qui sont bouclés par un déficit de Fr. 2567.45.

D'autre part, le nombre des membres a passé à 4564, soit une diminution de 49 membres.

M. Zuber demande ce qu'il est advenu de la décision (selon lui) votée en 1987 de verser dans un fonds Apimondia la somme de Fr. 1.- par membre et par année. Le président répond que ce vote a été en faveur d'Apimondia, mais le système du financement n'a pas été voté.

M. Paréaz fait remarquer que la déci-

sion de la dernière assemblée en ce qui concerne la rétrocession des 3 centimes par kilo de miel contrôlé en 1987, 1988, 1989 n'a été exécutée que pour la dernière année. D'autre part, il estime que le contrôle du miel ne doit pas être pris dans le Fonds de propagande mais dans les frais généraux. En conséquence, il propose de ne pas accepter les comptes de la façon présentée. Il fait la proposition ferme que le Fonds de propagande soit bonifié de Fr. 11 207.-, correspondant aux années 1987 et 1988.

Cette proposition est appuyée par M. Bovy.

M. Pidoux fait remarquer, en ce qui concerne les fonds, que ce n'est qu'après l'acceptation des nouveaux règlements que ces derniers pourront être appliqués et il comprend très bien la réaction des interpellateurs.

Au vote, la proposition de M. Paréaz est acceptée par 60 voix, 57 appuient l'administrateur.

Il n'y a pas d'autre question et on peut passer au vote en ce qui concerne les comptes présentés avec la modification décidée. Au vote les comptes sont acceptés.

5.2. Rapport de la commission de vérification

Ce rapport a paru dans le journal de mars 1991. Cependant, M. Monney, premier membre de la commission de vérification, fait remarquer que, suite aux décisions prises, le déficit de l'exercice est de Fr. 4810.10 et non de Fr. 2567.45.

5.3. Budget 1991

Le budget paru dans le journal de mars 1991 est commenté par l'administrateur qui propose une augmentation de 3 à 6 centimes par kilo de miel contrôlé afin d'alimenter le Fonds de propagande. M. Curty, de la Glâne, appuie la proposition. M. Marc Léchaire estime que confusion il y a entre le contrôle et la propagande. Il n'est pas fait d'autres propositions.

Au vote, la proposition de M. Girard est refusée, alors que le budget est accepté.

5.4. Désignation des sections vérificatrices des comptes 1989

Sont nommées: L'Abeille fribourgeoise; Ajoie et Clos-du-Doubs; Les Alpes.

5.5. Cotisation 1992

Le comité propose une augmentation de Fr. 8.—, bloquée pour deux ans.

MM. Paréaz et Tenthorey appuient la proposition du comité et reconnaissent que cela devient une obligation au vu du coût de la vie et des tâches demandées au comité.

M. Zuber, au nom de la Fédération neuchâteloise, estime que des économies peuvent être faites, par exemple en supprimant les indemnités payées pour frais de déplacement. Il propose une augmentation de Fr. 4.—. Le président répond que ces indemnités sont prévues par les statuts.

M. Zuber maintient sa proposition de ramener l'augmentation à Fr. 4.—.

Le vote donne les résultats suivants: augmentation de Fr. 8.—: 34 voix; augmentation de Fr. 4.—: 60 voix.

En conséquence, la cotisation passera de Fr. 25.— à Fr. 29.— en 1992.

6. Concours des ruchers

En 1990, le concours a eu lieu dans la quatrième circonscription, formée par les sections de la Menthue, Lucens, Moudon, Jorat, Haute-Broye.

Les sections de Lucens et Jorat n'ont pas présenté de candidats.

Avec 5 concourants, c'est la plus petite cuvée enregistrée à ce jour.

Le jury a remis 4 médailles or et 1 médaille argent.

M. Rémy Détraz se voit récompensé par l'attribution de la médaille de vermeil offerte par la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande, avec 99 points sur 100.

M. Détraz se dit surpris et heureux. Il adresse tous ses remerciements aux responsables du concours et à MM. Fragnière, Bucher et Sudan qui lui ont permis d'atteindre ce résultat.

En 1991 le concours se déroulera dans la onzième circonscription, formée par les

sections d'Entremont, Martigny, Saint-Maurice et Monthey.

En 1992 le concours se déroulera dans la cinquième circonscription, formée par les sections de La Béroche, Côte neuchâteloise, Val-de-Ruz et Val-de-Travers.

7. Causerie de M. Luzio Gerig

M. Gerig transmet les salutations de MM. Steffen et de tous les collègues du Liebefeld. Il enchaîne par la conférence sur les recherches faites au Liebefeld traitant du problème du jour: la varroatose.

Suite aux recherches faites avec du flumanite, base de l'Apistan, une lueur d'espoir nous est permise de voir apparaître ce médicament sur le marché, à partir de cet été.

8. Renouvellement des mandats

MM. Charles Boo, Emile Crausaz et Paul Girod acceptent un nouveau mandat et sont confirmés par des applaudissements.

9. Election au comité central de M. François Cottet

M. François Cottet a rejoint le comité central lors de la première réunion et il est élu à l'unanimité par acclamation.

10. Propositions concernant un règlement des fonds SAR

Règlement concernant la propagande

Les propositions de la Fédération vauchoise faites par écrit demandent à l'assemblée la suppression des articles 2.2, 2.3 et 2.4 du règlement régissant le Fonds de propagande.

L'article 3.1 du même règlement pourrait être complété par l'adjonction suivante:

«Une quote-part de ceux-ci au prorata des contrôles effectués pour les membres de chaque fédération sera rétrocédée à la fédération concernée, chaque année.»

M. Bovy estime que le Fonds de propagande doit servir uniquement à la propagande et que le contrôle doit s'autofinancer.

M. Casutt rend attentif au fait qu'un

nouveau règlement sur le plan suisse sera probablement introduit en 1993 et il y aura lieu de s'y adapter. A la suite de quoi aucune décision n'est prise et la proposition est reportée.

Fonds aide à l'apiculture

La Fédération vaudoise propose de le nommer «Aide à l'apiculture et Apimondia», ce qui donnerait la possibilité au comité de faire face à ses devoirs.

Au vote, cette proposition est acceptée par 74 voix.

Fonds Bertrand

M. Buscarlet rappelle l'origine de ce fonds: solde d'une souscription en faveur d'un médaillon à la mémoire de M. Bertrand.

Au vote, le règlement tel que présenté est accepté à une majorité évidente.

Assurances

La parole n'est pas demandée et au vote ce règlement est accepté.

11. La parole aux invités

M. Sergy nous apporte les salutations de l'UCAR. M. Cochard, président de la FSSA, nous informe sur les nouvelles intentions de la FSSA, ce qui implique, afin de mener à bien ces tâches, une adaptation des cotisations.

12. Vœux des sections

Dans les vœux des sections, on relève la demande que le bulletin du mois d'août paraisse à nouveau. Par contre, dans le but de maintenir le budget, les numéros de novembre et décembre peuvent être réunis. Ce point de vue est accepté.

13. Propositions individuelles, du comité et divers

La Fédération fribourgeoise propose de modifier l'article 13 des statuts de la SAR et de désigner le nombre des délégués de la façon suivante:

1 délégué pour les sections de moins de 100 membres; 2 délégués pour les sections de 100 à 200 membres; 3 délégués pour les sections de plus de 200 membres et les délégués de fédération.

Cette proposition étant sujette à vote, elle doit être faite par écrit dans les délais et sera portée à l'ordre du jour de la prochaine assemblée de l'AD.

M. Juilland estime que le contrôle du miel doit s'autofinancer, et cela par les utilisateurs de ce service.

Enfin, M. Pidoux remercie encore M. Luzio Gerig pour son excellent exposé, qui fut fort instructif.

L'assemblée est levée et chacun passe à table.

C. Boo

Société d'apiculture des Montagnes neuchâteloises

Procès-verbal de l'assemblée générale de printemps du 19 avril 1991, à la Croix-Fédérale, au Crêt-du-Loche

Notre nouveau président, Michael Simoni, ouvre l'assemblée en présence de 42 membres. Il adresse ses félicitations à Michel Fahrny pour sa nomination en tant que caissier à la Fédération cantonale.

Les membres suivants ont pris la peine de s'excuser: MM. William Brandt, Paul-André Fallet, Didier Gigon, Albert Piquerez, M. Jaquet.

Procès-verbal de la dernière assemblée: le secrétaire lit le procès-verbal de l'assemblée d'automne du 17 novembre 1990. Aucune modification n'est demandée.

Nomination des scrutateurs: MM. Amstutz et Brodard sont désignés.

Rapport de l'inspecteur cantonal: M. Pierre Paratte nous fait part de l'état sanitaire des ruchers du canton: acariose: 5 cas en 1990; varroase: l'ensemble des ruchers du canton est infesté; loque européenne et loque américaine; aucun cas à signaler.

Recensement des ruchers: il est réjouissant de constater une relative stabilité tant du nombre des ruchers que du nombre des apiculteurs.

Qualité du miel: il nous encourage à soigner le conditionnement des produits que nous mettons en vente et à mentionner le nom de l'apiculteur sur les étiquettes.

Rapport du moniteur-éleveur : M. François Mojon nous rappelle la sortie du 7 juillet 1990, 20 participants pour la montée en station à l'Hongrin de 185 reines. Pour le cours de cette année, il sera assisté par M. Eric Amstutz.

Rapport des délégués à la Fédération cantonale : le rapporteur, M. Sylvain Robert, nous renseigne sur les différents points de l'ordre du jour de l'assemblée du 22 février 1991. Il est rappelé que c'est dans notre canton que se déroulera le concours des ruchers en 1992.

Rapport des délégués à la SAR : MM. René Mangold, André Rérat et Sylvain Robert représentent notre société à l'assemblée du 16 mars 1991. Il ressort du rapport présenté que vu l'état des finances, une augmentation des cotisations est inévitable, que MM. Charles Boo, Emile Crausaz et Paul Girod sont réélus à l'unanimité et que M. François Cottet est élu au comité central. M. Sergi, de la Centrale de Gland, relève que la vente de miel pose des problèmes et qu'il subsiste 50 à 60 tonnes de miel récolté en 1989 en stock.

Rapport du séminaire de Grangeneuve : M. Michel Fahrny nous oriente sur diverses expériences faites au sujet de la lutte contre la varroase. Il en ressort que le seul traitement à l'acide formique ne suffit pas (réinfestation) et qu'il est indispensable de contrôler la chute des varroas, de faire un traitement au Perizin en novembre, de soigner la préparation des colonies pour l'hivernage, de former des nucléis, de sélectionner les reines.

Admissions : Yves-Alain Calame, Willy Geiser, Jacques Loichat, Pascal Porret, Fred-Alain Turler, Sébastien Guerne.

Démissions : Jean Matthey-Doret, Louis Bilat, John Fahrny, Georges Matthey, Joseph Vermot, Claude Amey, Alain Rognon.

Activités 1991 : les visites de ruchers suivantes seront organisées par M. Jean Bichet : le 25 mai à 14 h au Dazenet, chez Didier Gigon ; le 8 juin à 14 h aux Roussottes, chez Jean-Bernard von Allmen.

Le 30 juin, une course dans le Simmental, avec visite de la maison Mathys à Erlenbach, sera organisée.

Un souper ainsi que la traditionnelle torrée sont également au programme ; les détails seront communiqués ultérieurement.

L'assemblée accepte notre participation au stand UCAR à l'occasion de la prochaine exposition Modhac.

Remise de l'insigne pour 40 ans d'activité : le président remet l'insigne à M. Paul Leuba. M. André Fahrny ne pouvant assister à l'assemblée, il se verra remettre cette distinction ces prochains jours.

Divers : l'assemblée accepte la création d'un fond d'un montant de Fr. 200.- destiné au renouvellement de la bibliothèque, ainsi que le paiement d'une indemnité kilométrique pour participation à des AG.

La partie administrative étant close, M. Alain Paratte nous fait découvrir, grâce à un diaporama, les beautés de notre canton vu d'en haut. La soirée se termine par la projection d'une série de diapos présentant des animaux sauvages de notre pays.

Le secrétaire

Société d'apiculture de la Glâne

C'est au Restaurant de l'Ecureuil à Drogens que nos apiculteurs se sont réunis pour les délibérations de l'assemblée 1991.

M. Michel Curty, président, ouvre l'assemblée en saluant les apiculteurs, tout spécialement M. Georges Chassot, président d'honneur, et la délégation de la Société d'apiculture de la Broye.

Le procès-verbal de la dernière assemblée fut accepté à l'unanimité.

Dans son rapport, le président fit une rétrospective de la vie de notre société. Il remercia les apiculteurs qui par leurs dons et leur dévouement contribuent à la bonne marche de notre société.

M. Joseph Girard, caissier, par ses indications précises, nous assura que la situation financière de la section est saine.

M. Philippe Rouiller, vérificateur, félicite le caissier, et dans son rapport il demanda à l'assemblée d'accepter les

comptes 1990 et d'en donner décharge aux organes responsables.

Le comité a la charge de l'organisation des activités pour l'année 1991.

Le président a eu l'agréable mission de remettre les distinctions pour vingt-cinq ans de sociétariat à M. Bernard Gobet et à M. Léon Rossier. Il les félicita pour leur fidélité et leur bon exemple.

Dans les divers, plusieurs apiculteurs posèrent des questions et le président leur répondit avec assurance. Pour succéder à M. Gérard Savary qui a quitté le comité, l'assemblée a nommé M. Raphaël Despont, conseiller apicole, membre du comité. Les anciens membres furent reconduits dans leurs fonctions.

A 22 h 30, notre président leva l'assemblée; il remercia les apiculteurs pour leur attention et leur souhaita une bonne année apicole.

Le secrétaire

Société d'apiculture Pied du Chasseral

78^e assemblée générale ordinaire le 4 avril 1991 au Restaurant de la Truite, Frinwillier

L'assemblée se déroulera selon l'ordre du jour adressé.

Le président H. Wenger, ouvre les débats à 20 h 30.

Présents: 17; excusés: 9.

Les inspecteurs, absents, sont représentés par le commissaire Paul Aeschli-mann qui rapportera.

Sont salués M^{me} Villard, correspondante du «Journal du Jura», M. Paul Girod, président de la SAR et d'Erguel-Prévôté.

Le PV lu est accepté.

Un moment de silence honore la mémoire d'Henri Huguelet.

Gérard Bérout, Romain Douard sont admis dans la société.

Du rapport du caissier, il ressort une diminution de fortune en 1990.

Les réviseurs mandatés recommandent l'acceptation des comptes, avec remerciements pour leur auteur. Ils sont unanimement approuvés.

Le commissaire rapporte sur 1990: cas de loque observés dans le district de Courtelary, hécatombe de colonies due à l'infestation varroa. Il dit que l'Apistan, pas encore disponible, pourra être utilisé. Dès qu'il sera sur le marché, il parviendra par le canal des inspecteurs, à qui les lanières utilisées devront être retournées. En attendant, il met en garde contre un usage inadéquant de l'acide formique.

Le conseiller apicole W. Scheeberger affirme que pour tout problème on peut faire appel à lui. L'emploi de l'Apistan le laisse assez réservé et il expose ses vues sur la lutte intégrée. Il organisera un cours d'élevage en mai.

Il espère que de nombreux Pied du Chasseral y participeront. Séance d'information le 10 avril au Central à Tavannes.

Le président rapporte sur l'année 1990, qui fut bien maigre apicolement parlant.

Le président et Paul Sutter remettront à A. Bourquin, absent ce soir, la médaille qu'il mérite pour ses vingt-cinq ans de sociétariat SAR.

Nous sommes informés sur le rucher de Loveresse par le président fédératif H. Wenger. Dans l'aristocrate des ruchers de la région les colonies semblent ne pas avoir bien hiverné, malgré les soins attentifs de leurs responsables. Rien de nouveau à part cela, le rappel historique de la vocation de ce rucher-école. Chacun dans un but d'élevage peut y prélever du couvain. La station de fécondation du Graber sera mise en place et chacun pourra en profiter selon entente avec les responsables. Il est relevé le fort pourcentage de réussites au cours de la saison écoulée.

Il est fait part de trois démissions: J. Mottet, R. Rollier, W. Farron.

Le comité est reconduit dans sa formation actuelle.

Point sensible: les cotisations.

Le caissier s'insurge contre la difficulté de leur encaissement.

La cotisation due à la SAR augmente de Fr. 4.— et avec le déficit enregistré notre cotisation ne laissera pas assez de boni pour la caisse.

Après discussion, l'assemblée, dans sa

majorité, décide une augmentation de Fr. 10.-, d'où cotisation 1991 de Fr. 50.-.

L'assurance vols et déprédations est évoquée; quote-part au prorata du nombre de ruches. Informations en fin d'année. Il est également recommandé de participer à la caisse des épizooties.

Sur la demande du caissier et pour lui faciliter la tâche, la fortune de la société sera gérée par la Caisse d'Epargne de Bienne (EKB).

Le caissier dispose d'un ordinateur et nous fiche. Problèmes en gestation?! Nos statuts sont devenus désuets. Une commission est nommée afin de les réviser ou d'en élaborer de nouveaux. J.-D. Charrière,

Romain Douard, Gilbert Tschumi sont mandatés à cette fin.

Le commissaire informe que H. Wenger sera l'inspecteur pour le district de La Neuveville; ainsi André Etienne devient son suppléant.

Un pique-nique sera organisé au rucher de Pierre Allemand ou à celui de Bernard Caspard-Roland Kaufmann.

Une course, avec pour but la visite de la Brunette à Serrières, sera organisée le 6 juillet 1991.

A 23 h, dans les éclairs des flashes de la presse, le président déclare l'assemblée close. Une collation est offerte à chaque participant.

Le secrétaire

À VENDRE

1 extracteur manuel
6 cadres,
1 extracteur manuel
8 cadres, très bon état.

P. Heiniger
1260 Nyon
Tél. (022) 61 41 15

Beaux nucléis

sur cadres DB,
souches sélectionnées.

Jean-Philippe Gerber
Ch. du Stand 6, 1024 Ecublens
Tél. (021) 691 90 27,
heures des repas

S.à r.l. **LES RUCHERS DU LISON**

Apiculture

Fabrique de Ruches - Ruchettes - Nourrisseurs

25330 NANS-SOUS-SAINT-ANNE

Tél. 81.86.62.15

PRIX: Ex. D 10 Fr. 120
D 12 Fr. 140

NANS-SOUS-SAINT-ANNE

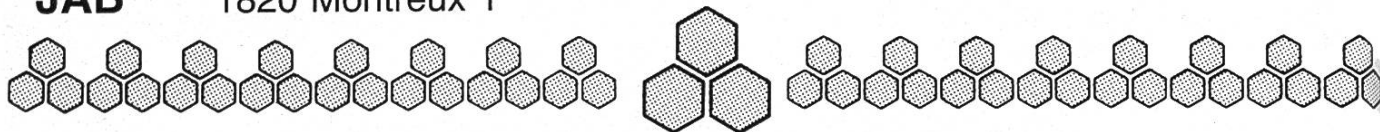
30 km. de PONTARLIER

VILLENEUVE

SALINS

JAB

1820 Montreux 1



6 arguments pour le renouvellement des bâtisses avec des rayons ULTRA!

1. Pour ce renouvellement on ne peut utiliser que de la cire d'abeille pure absolument désinfectée. (Danger de germes pathogènes pouvant provenir de loques européenne et américaine ou d'autres spores, bactéries ou bacilles, sans oublier l'infection par la varroa-tose.)

2. Les cires gaufrées ULTRA que nous vous livrons se composent uniquement de cire d'abeille désinfectée à 140°C (autoclave) et filtrée quatre fois.

3. Nous faisons contrôler régulièrement la pureté de notre cire d'abeille.

4. Nous vous livrons ainsi un produit de qualité garantie irréprochable.

5. Notre fonderie à cire ayant été perfectionnée, il nous est maintenant possible d'acheter votre cire de vieux rayons, etc. à un prix plus intéressant pour vous (jusqu'à 30 % plus avantageux).

6. Vous économisez ainsi votre argent.

Voici nos prix de vente :

Nouveaux rayons ULTRA :

par kg	Fr. 20.50
dès 4 kg	Fr. 19.—
dès 10 kg	Fr. 18.50
dès 20 kg	Fr. 17.50
dès 50 kg	Fr. 17.—

Remboursement pour cire :

- a) obtenue par de vieux rayons, etc. **Fr. 9.—/kg**
- b) obtenue par cérificateur solaire, etc. **Fr. 10.—/kg**

Notre cadeau :

Grâce au sac spécial de 160 litres de Bienen-Meier, c'est un jeu d'enfant de nous expédier vos vieilles cires. Demandez-le-nous gratuitement lors de votre prochaine commande.

 **BIENEN
MEIER KÜNTEN**

5444 Künten (AG), Tél. 056 96 13 33

